



# BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2018 N°40  
28 juin 2018

- Décision du 28 juin 2018 portant délégation de signature pour établir et mettre en œuvre les conventions de coopération pour le développement et l'exploitation d'unités de production hydroélectrique au droit d'ouvrages VNF

P 2

*Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.*

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant. Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement, 175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

Voies navigables  
de France

-----

## **DECISION**

**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE POUR ETABLIR ET METTRE EN  
ŒUVRE LES CONVENTIONS DE COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT ET  
L'EXPLOITATION D'UNITES DE PRODUCTION HYDROELECTRIQUE  
AU DROIT D'OUVRAGES VNF**

Le directeur général de Voies navigables de France

Vu le code des transports,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L. 314-1 et suivants,

Vu la délibération N°01/2014 du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoir du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la convention de coopération pour le développement et l'exploitation d'unités de production hydroélectrique au droits d'Ouvrages VNF sur la Seine et la Marne conclue le 4 novembre 2016 (AMI 2016) avec la société QUADRAN,

Vu la convention de coopération pour le développement et l'exploitation d'unités de production hydroélectrique au droits d'Ouvrages VNF (2017) conclue le 24 novembre 2017 (AMI 2017) avec la société QUADRAN,

Décide

### **Article 1**

Délégation est donnée à M. Guy Rouas, directeur de l'infrastructure, de l'eau et de l'environnement, à l'effet de signer au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général, tout acte ou décision relatif à la mise en œuvre d'appels à manifestation d'intérêt portant sur le développement et l'exploitation d'unités de production hydroélectriques au droit d'ouvrages VNF, à l'exception de la signature des conventions de coopération auxquels ils aboutissent.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy Rouas, délégation est donnée à M. Stéphane Gastarriet, directeur adjoint de l'infrastructure, de l'eau et de l'environnement à l'effet de signer dans les mêmes conditions et au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général, les actes susvisés.

### **Article 2**

Délégation est donnée à M. Guy Rouas, directeur de l'infrastructure, de l'eau et de l'environnement, à l'effet de signer au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général, les actes et pièces liés à la mise en œuvre des conventions de coopération relatives au développement de l'hydroélectricité déjà signées ou à venir, en particulier :

- tous actes et pièces nécessaires à l'obtention des autorisations administratives des projets inclus dans le périmètre d'appels à manifestation d'intérêts déjà réalisés ou à venir,

- tous actes et pièces nécessaires à l'obtention, pour des projets inclus dans le périmètre d'appels à manifestation d'intérêts déjà réalisés ou à venir, d'un contrat d'obligation d'achat ou d'un droit à un complément de rémunération, notamment dans le cadre d'appels d'offres publiés par la commission de régulation de l'énergie.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy Rouas, délégation est donnée à Mme Laura Chapital, responsable de la division PPP-Hydroélectricité pour signer dans les mêmes conditions et au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général, les actes susvisés.

### **Article 3**

La présente décision qui entrera en vigueur à compter de sa publication au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France est valable jusqu'au 31 décembre 2019.

Fait à Béthune,

Le 28 juin 2018

Le Directeur général  
Signé

Thierry GUIMBAUD